

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 03/05/2016

Le 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Mr Bernard GRISON, Président, empêché, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Modification de la vente DME à Savigneux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes a vendu en 2013, sur la zone artisanale en Presle à Savigneux, différentes parcelles à l'entreprise DME (Distribution Métal Equipement) afin de permettre une extension de son bâtiment (délibération N°2013-11-78-D du 12 novembre 2013).

Le bornage et le document d'arpentage du terrain ont été réalisés par le cabinet de géomètre De Framond de Villars-les-Dombes. La désignation des parcelles, après arpentage, était la suivante :

✓ ZL 320 : 4 223 m²
✓ ZL 283 : 190 m²
✓ ZL 321 : 6 m²
TOTAL de 4 419 m²

Or, une erreur de bornage a été réalisée par le géomètre et le terrain vendu s'est avéré être amputé d'une superficie de 84 m² au détriment de la société DME. La superficie du terrain est donc de 4 335 m² et non de 4 419 m² comme mentionné dans la délibération en 2013.

Un nouveau bornage et un nouvel arpentage ont donc été réalisés en 2015 afin d'avoir un découpage conforme au 4 335 m² (parcelle nouvellement cadastrée ZL 329).

La CCDSV a été saisie par le notaire de l'entreprise DME, qui nous demande de procéder à la régularisation juridique et financière de ce dossier, à savoir le remboursement à l'entreprise DME de la somme de 2 063,88 € correspondant au trop payé par la société (84 m² X 24,57 € HT).

Cette somme a été inscrite en dépense au budget annexe d'aménagement des zones d'activités pour l'exercice 2016.

Les frais occasionnés par cette modification sont à la charge de la CCDSV, y compris les frais de régularisation de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la modification du bornage de la parcelle ZL 329 à Savigneux dont la superficie est de 4 335 m² ainsi que la modification qui en résulte pour l'acte de vente.
- ✓ **Autorise** le président à signer l'acte authentique modifiant la surface vendue à l'entreprise DME ainsi que toute pièce se rapportant à cette rectification.
- ✓ **Décide** de rembourser à l'entreprise DME, la somme de 2 063.88 € correspondant au trop payé par la société pour la superficie non vendue (84 m² X 24,57 € HT / m²).

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 09 mai 2016,

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 JUIL. 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160509-2016C37b-DE
Affichage le :

19 JUIL. 2016

